

Le grand débat national

CHAVILLE – RENCONTRES PUBLIQUES GRAND DÉBAT NATIONAL – ATRIUM

COMPTE RENDU DES PROPOSITIONS DE LA RÉUNION DU 19 FÉVRIER

THÈME : ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES SERVICES PUBLICS

ORGANISATION DE L'ÉTAT

- **Redéfinir les activités ayant vocation à rester dans le giron de l'État**, même si l'efficacité actuelle du couple État/Collectivités territoriales est jugée parfois plutôt honorable. L'évolution continue des modes d'exercice du service public est requise (délégations de service public, etc.). L'exemple du Château de Versailles -auparavant dans le giron d'un ministère et aujourd'hui Établissement Public- est ainsi évoqué, pour le saluer.. ou le critiquer).
- Renforcer le rôle de l'État dans la coordination et la cohérence d'ensemble pour préserver le principe de l'égalité de traitement/service public et éviter par ailleurs les dérives et autres gabegies (ex. multiplication d'aéroports sans valeur économique).
- **Mettre en place une organisation subsidiaire État & Collectivités territoriales qui redonne du pouvoir décisionnel aux acteurs locaux** (sur l'Éducation, la Santé, la Sécurité, etc.), fournir une meilleure lisibilité aux citoyens sur le rôle de chacun, qui permette de caractériser les risques associés à telle ou telle décision publique, évite les chevauchements de compétences, rende les administrations et services publics plus efficaces et plus réactifs... et enfin **SIMPLIFIER**.
- **S'engager instamment dans la réduction - souvent déplorée, jamais réellement entreprise - du mille-feuille territorial**, notamment par la suppression des départements ; en étant néanmoins attentif pour ces derniers à la bonne (re)prise en charge de leurs attributions.
- **Imaginer le principe d'une organisation administrative fondée sur deux blocs** : l'un communal (communes le cas échéant regroupées, communautés d'agglomération, avec compétences spécifiques), l'autre régional (pour l'Île-de-France : Métropole Grand Paris et Région, là encore avec compétences spécifiques et exclusives).
- **Conserver le niveau communal, jugé le mieux identifié de l'organisation administrative**.
- Fusionner le Sénat et le Conseil économique, social et environnemental. Supprimer par ailleurs une grande partie des comités Théodule et autres instances consultatives (près de 400 rattachés aux ministères).

FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT ET DES SERVICES PUBLICS

- **Redéfinir le périmètre des missions de service public à l'aune des finalités qui leur sont attachées à savoir la satisfaction de besoins d'intérêt général.** Ceci présenterait l'intérêt de contribuer à réduire les dépenses publiques, à procurer de la lisibilité pour les usagers/clients du service public et de la confiance pour les personnels de la fonction publique.
- **Redonner une réalité opérationnelle aux services publics** qui ont disparu pour des raisons diverses et des motivations souvent sans fondement (ex. suppression généralisée d'accueils physiques à la SNCF), engendrant par là même une vraie dégradation du service.
- Cesser d'opposer Public et Privé et **fixer aux administrations et services publics des objectifs et des critères précis d'efficacité et de réussite.** Les doter des marges de manœuvre et délégations en conséquence.
- **S'attacher à ce que les services publics soient exercés et évoluent sur la base des principes qui leur sont consubstantiels (égalité, continuité, mutabilité).** Ce dernier principe (mutabilité) aurait ainsi pu conduire La Poste, si elle l'avait anticipé -au lieu d'être sur un modèle répétitif- à occuper en France un espace aujourd'hui dévolu à Amazon.
- Adapter les horaires des services publics (et donc des personnels attachés à ceux-ci) en fonction des attentes des usages/clients et de l'évolution de la société (cf La Poste, SNCF, etc.).
- **Instaurer un modèle renforcé de contrôle et d'évaluation des décisions publiques.** Mettre en place une forme de droit de regard du citoyen sur l'usage qui est fait de l'argent public.
- Impliquer les citoyens dans le suivi qui est fait des recommandations, chaque année, de la Cour des Comptes.
- Éviter l'aliénation des actifs publics, source d'appauvrissement (Ex. : Projet / Aéroports de Paris).
- **Rendre au Parlement ses prérogatives** dans le contrôle du budget de l'État, eu égard à la main mise de "Bercy" sur celui-ci. Placer le Parlement en situation de contrôler l'application de la loi. Mais restreindre par ailleurs la production législative.

STATUT DES FONCTIONNAIRES

- **Des propositions diverses et contrastées** sont émises allant de la suppression du statut de la fonction publique jusqu'au maintien du statut actuel (garant de la continuité dans le suivi des dossiers et la prise en compte du long terme?) en passant par une redéfinition de celui-ci, voire une convergence avec les conventions du secteur privé (ex. / retraite)
- Mettre en place une part de rémunération au mérite, tout en prenant en considération que la rémunération des employés de l'État serait en retrait / celle des salariés.

L'USAGER / LE CLIENT DU SERVICE PUBLIC

- **Mettre l'utilisateur (le client) au cœur du service rendu par les agents publics.** Le service à l'utilisateur doit être défini et organisé à partir de celui-ci (guichet unique) et non donner lieu au déversement inconsidéré et incohérent de processus (ou de demandes de justificatifs) émanant d'une multitude de technostructures publiques.
- **Requérir des Administrations et des autres acteurs de service publics** (URSSAF, La Poste, CPAM, Orange...) **que leurs sites Internet soient dignes de ce nom** et permettent aux usagers de disposer d'un accès aisé, efficace et adapté à leurs services et que la sécurité des données mises à disposition soit garantie. La mutation technologique doit être avant tout menée au bénéfice et au service de l'utilisateur/client.

DIVERS

- Pourquoi ne pas imaginer, à l'instar du Canada, un système représentatif où les partis politiques seraient différents selon les différentes strates de l'organisation administrative. Ainsi, lors de consultations locales portant sur des enjeux locaux, on évite les votes sanction à visée nationale) ?
- Le Grand débat devrait en 1^{er} lieu concerner le niveau de la commune, ce qui permettrait à Chaville de poser le problème des conditions de gestion du réseau de chauffage urbain.
- Une initiative Budget participatif pourrait-elle être imaginée au niveau national, à l'instar de la participation citoyenne prévue pour des investissements de niveau local ?
- Se saisir de l'opportunité de l'existence de l'Union européenne pour promouvoir des initiatives / évolution du rôle des États et des services publics (cf. Valorisation faite par l'UE du rôle des Régions). Voire encourager la création des États-Unis d'Europe.